

Pantin le 16 mai 2019,

Compte rendu CTL Rapport d'activité de la DVNI – Bilan et Plan de formation professionnelle

Ce jour s'est tenu le CTL Rapport d'activité de la DVNI – Bilan et Plan de formation professionnelle où SFP a lu une liminaire sur les sujets importants qui nous concerne. Elle concernait l'actualité fonction publique, avec le projet de loi DUSSOPT, l'actualité DGFIP (déconcentration, CF à la DVNI, formation à la DVNI), ainsi que le budget de la DVNI.

En réaction à notre liminaire et en réponse à la question posée : « *comment notre Directeur souhaite-t-il défendre notre mission ?* » M. IANUCCI a précisé que nous devons faire notre travail de manière irréprochable. Nous devons notifier des rappels pertinents et solides. **Solidaires note que nous faisons des rappels pertinents qui sont parfois totalement ou partiellement abandonnés en interlocution ou lors de la signature de règlements d'ensemble pour des raisons budgétaires, et filtrer un peu les dossiers susceptibles d'être transmis au parquet dans le cadre de la nouvelle loi fraude !**

Concernant le turn-over, la Direction considère que la rotation des personnels n'est pas dû à un mal être au travail.

Pour mémoire, cela fait trois ans que la DVNI est une direction d'affectation « au choix ». La Direction estime que la rotation des effectifs était déjà importante avant la mise en place des nouvelles modalités de recrutement.

M. IANUCCI considère qu' « *on ne peut pas attacher les agents à leur chaise* ».

Solidaires précise qu'il n'est nullement dans les intentions de notre syndicat d'empêcher les agents de changer d'affectation. Notre propos était plutôt de mettre en exergue que les déplacements n'expliquent pas à eux-seuls le turn-over.

Par rapport au recrutement des femmes, le directeur a posé la question suivante : *recruter 50 % de personnel féminin est-il atteignable ?* Visiblement, l'idée que les déplacements sont réhivitoires pour beaucoup de femmes est presque unanime.

Même si M. IANUCCI regrette qu'il y ait si peu de femmes dans la liste, la Direction nous a indiqué qu'elle a étudié toutes les candidatures. Par ailleurs, que l'on se rassure, les entretiens ont été effectués par deux femmes et un homme.

Et si nous faisons le lien avec les récents problèmes de harcèlement, le directeur estime que nous leur faisons un procès d'intention.

En effet, la Direction a réagi avec diligence lorsque ces agissements inacceptables ont été découverts.

Pour mémoire, les collègues ont ou seront déplacées dans une autre brigade.

Sur les bases LEXIS NEXIS, la Direction a rappelé qu'elles sont ouvertes à tous les agents. Chaque agent a été informé des codes d'accès par leur chef de brigade.

Sans préjugé du savoir des collègues, il semble que les organisations syndicales n'étaient pas au courant.

Nous laissons les agents juges de la diffusion de cette information dans leur brigade.

Nous avons toutefois demandé à la Direction de diffuser les codes d'accès à ces bases.

Sur l'ordre du jour, la Direction nous a présenté le rapport annuel d'activité 2018, ainsi que le bilan de formation professionnelle.

La Direction nous rappelle que les approvisionnements en matériel informatique dépendent de l'UGAP. **Donc si les vérificateurs n'ont pas de matériel informatique suffisamment puissant pour travailler, ce n'est pas de leur responsabilité !** Ils font tout pour que les besoins spécifiques à la DVNI fassent l'objet d'un appel d'offre spécifique.

Dans ce cas, Solidaires préconise que l'ensemble du matériel de la DVNI fasse l'objet de ce type d'appel d'offre afin que les vérificateurs aient les moyens d'exploiter les FEC dans de bonnes conditions et de faire des notifs « pertinentes et solides ».

Il est inacceptable que les besoins spécifiques de CF ne soient pas mieux prises en compte dans un contexte où on prétend vouloir lutter contre la fraude !

À cette occasion, Solidaires a rappelé que le passeport de formation de la DVNI est d'excellente qualité. Le directeur a rappelé que c'est aussi une nécessité. Un point sur lequel nous sommes d'accord.

Cependant la Direction n'a pas répondu sur nos propositions de montée en charge plus progressive pour les JAPAS (nombre de rendu), ni sur les dossiers en binôme.

Peut-être n'avons-nous pas été entendu ?! Si nous étions cyniques, nous dirions qu'en réalité, elle s'en moque.

Les OS ont indiqué que ce qui était à prévoir – à savoir l'absence de postulant pour le poste d'analyste à la DVNI des nouveaux collègues effectuant leur scolarité à l'ENFIP Toulouse – est arrivé.

Aucun élève de l'ENFIP Toulouse analyste n'a postulé pour la DVN. Cette situation n'est pas critiquée cette année compte tenu du retour d'anciens BVCistes à la DVNI mais sera problématique pour notre direction.

Le directeur a acquiescé et confirmé que l'écart de rémunération causée par la prime TAI n'aide pas aux recrutements d'analystes à la DVNI.